



Lyon, le 27/05 /2022

Monsieur Grégory DOUCET
Maire de Lyon
69205 - LYON cedex 01

Objet : préavis de grève pour le 7 juin 2022 pour tous les agents de la ville de Lyon et du CCAS

Monsieur le Maire,

La CGT Ville de Lyon tient à vous alerter une nouvelle fois sur les conditions de travail qui se dégradent de plus en plus dans notre collectivité.

Le quotidien de vos 8500 agents, c'est la perte de sens du travail, des pressions de plus en plus importantes de votre part, notre employeur, des salaires bloqués et des conditions d'existence de plus en plus difficiles, un manque de reconnaissance. Dans toutes les directions, l'éducation, la petite enfance, la DGTB, les Sports, le CCAS, la Police municipale, les mairies d'arrondissements, agents techniques, agents administratif, filières culturelle ou sanitaire et social, ... De partout, vos agents ne s'en sortent plus.

Monsieur le Maire, vous ne gérez pas que des administrés (électeurs) mais aussi des agents et en tant qu'employeur, la CGT tient à vous rappeler que vous êtes responsable de la santé physique et psychologique des agents de la fonction publique, employé-es à la Ville de Lyon.

Plus de 500 postes sont vacants à la ville de Lyon, soit près de 6% du personnel !

Il est impossible, dans ces conditions, d'assurer un service public de qualité aux Lyonnaises et Lyonnais, et encore moins d'assurer de bonnes conditions de travail à vos agents.

Pour toutes ces raisons, la CGT Ville de Lyon dépose un préavis de 0h à 24h pour la journée du mardi 07 juin 2022.

Nous revendiquons :

- La prise en compte de l'avis des agents pour ce qui est de l'organisation de leur travail, comme des alertes de dysfonctionnement qu'ils, elles et leurs représentant-es peuvent faire.
- De vraies négociations salariales, surtout pour les catégories C qui ont été les grands oubliés de votre générosité.
- Le versement d'une prime d'urgence inflation de 1000 euro fin juin, en attendant la conclusion de ces négociations salariales.
- Des embauches pérennes à minima, à hauteur des 6% de postes vacants.

Nous continuons de revendiquer :

Pour les oubliés du Ségur CCAS, petite enfance, éducation :

- L'application de la prime de revalorisation, prévue au décret du 29 avril 2022 (qui correspond à une hausse de 49 points d'indice majoré, soit 183 euros net, financé à 70% par l'Etat), avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022.

Pour les agents de l'éducation et de la petite enfance :

- L'abrogation de la note du 23 août 2021 limitant le droit de grève de ces agents.

C'est pourquoi nous attendons, dans les plus brefs délais, un rendez-vous avec vous monsieur le Maire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Pour le syndicat CGT

S. Douillet.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, cursive shape.